

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, à vingt heures, le conseil municipal de VAL-D'ARGUENON, légalement convoqué le 16 septembre 2026, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Maxime LEBORGNE, Maire.

Etaient présents : Maxime LEBORGNE, Pascale LEMEE, Vincent CHESNAIS, Aurélie RABAROT, Bernard CHRETIEN, Isabelle JOUFFE, Mickaël SEGUIN, Christian GUILBERT, Loïc REVEL, Michel RAFFRAY, Pierric LORY, Daniel LEVEQUE, Christian EON, Françoise LE ROUILLE, Laurence VERHAEGHE, Aurélie NICOLAS, Aurélie LEMARCHAND, Aurélie DUPAS, Armelle ROUXEL, Justine BELLENGER Laëtitia LE BELLEGUY, Hugues JOSSELIN, Dominique LEBARBIER, Céline SION et Antoine WIECKOWSKI, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etaient excusés : Philippe PLARD (*ayant donné pouvoir à Daniel LEVEQUE*), Marylène MIZOULE (*ayant donné pouvoir à Dominique LEBARBIER*)

Secrétaire de séance : Michel RAFFRAY

DELIBERATION 089/2026 : ACQUISITION DE PARCELLES RUE PIERRE HEUZE A PLEVEN

Christian GUILBERT, Maire délégué, fait part des échanges et négociations ayant eu lieu avec M. CHERRY, propriétaire de trois parcelles situées dans le Bourg de Pléven, pour l'acquisition de ces terrains.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DECIDE l'acquisition des parcelles cadastrées section 200A n° 758, 1166 et 1168, d'une contenance totale de 841 m², appartenant à Simon et Elaine CHERRY, au prix de 30 000 euros**
- **DIT QUE les frais liés à cette vente seront à la charge de la commune**
- Et autorise Monsieur le Maire ou Christian GUILBERT, Maire délégué, à signer les documents relatifs à cette acquisition.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre suivent les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

M. LEBORGNE Maxime

